

LES ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION DE PROXIMITE N°1

CRIEL-SUR-MER, 22 juin 2010

Ce texte résume les enseignements de la septième réunion publique qui s'est tenue à Criel-sur-Mer le 22 juin 2010. Il a été soumis aux commentaires jusqu'au 19 juillet 2010.

La réunion a rassemblé 30 personnes, habitants et résidents secondaires, associatifs.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière de débat public, présente la Commission, rappelle les principes et les objectifs du débat. Les membres de la commission résument les premiers enseignements qu'ils tirent des six premières réunions. Philippe Marzolf ouvre le débat et précise que la Commission tiendra compte des réactions à ces enseignements.

Réaction du public aux enseignements de la CPDP

Mr Bilon, président de l'association SOS Horizon estime que, d'une façon générale, la présentation est très favorable au promoteur du projet de parc éolien et que, selon lui, l'écoute de la CPDP est très sélective..

Plusieurs points, de l'avis de participants, n'apparaissent pas dans les enseignements ou bien sont insuffisamment mis en lumière, ou encore sont erronés :

- La présence des **mines**, qui a entraîné l'arrêt de l'instruction du projet en 2006, et qui représente toujours un danger
- La **sécurité** : la présence d'un parc éolien augmenterait les risques de navigation déjà inquiétants sur cette zone très fréquentée et cet argument n'apparaît pas fortement dans les enseignements
- l'énergie éolienne n'est pas une énergie de base, c'est une **énergie d'appoint**¹
- L'**opposition au projet** est insuffisamment relayée dans les enseignements, selon plusieurs participants.

Les propositions de La Compagnie du Vent

Suite aux enseignements qu'elle tire des réunions du débat public et des échanges qu'elle a poursuivis avec les acteurs, La Compagnie du Vent présente 12 propositions :

- pour le **développement économique et l'emploi** (1600 à 1900 emplois directs et indirects pendant la phase de construction – 3 ans - et 150 emplois directs et

indirects pour la maintenance sur 30 ans)

- favoriser l'emploi local en priorité
- créer un poste de coordinateur local entre les PME/PMI, les CCI et les collectivités
- former localement les équipes de maintenance
- pour **la pêche**
 - préciser avec les représentants des pêcheurs la zone d'implantation et l'agencement du parc
 - définir avec eux les modalités de gouvernance et de pêche
 - mettre en place des récifs artificiels pour favoriser le renouvellement de la ressource
 - proposer aux pêcheurs qui le souhaitent une diversification dans leur emploi
 - étudier l'usage de bioénergie pour réduire la facture énergétique des pêcheurs
 - apporter aux pêcheurs, au moyen de la taxe spécifique, un revenu compensatoire (jusqu'à 4,2 M€/an pendant la durée de vie du parc)
- pour **le tourisme et la plaisance**
 - établir des avant-projets d'accompagnement pour le tourisme et la plaisance
- pour **la faune et la chasse**
 - compléter le programme d'études d'impact et de suivi
 - constituer une instance partenariale pour la gouvernance et le suivi du projet.

Les différents sujets abordés

Le risque de multiplication de parcs éoliens sur la zone et leurs impacts

Jean-Marie Byhet, élu tréportais, pêcheur à la retraite et seul représentant des pêcheurs à cette réunion, alerte sur le nombre d'éoliennes susceptibles d'être installées dans la zone (parcs en projets) : 1000, 1100 éoliennes qui représenteraient 750km² de zones de pêche en moins de Courseulles au Touquet. "Toute la Manche Est va être couverte d'éoliennes. Il y en aura partout".

Un habitant du Tréport juge les études réalisées comme de la "désinformation, de l'intox" et refuse le projet pour l'impact visuel qu'il aurait. Le maire adjoint de Mers-les-Bains, qui a participé au voyage au Danemark organisé pour les acteurs, évoque pour le parc situé à 14km une luminosité et une couleur d'éoliennes "choquante" de jour, et une "guirlande de Noël qui gigote sur la ligne d'horizon" de nuit, tout en

reconnaissant que cet impact n'est réel que quelques jours par an au Danemark. Il précise que l'impact est moins choquant pour le parc situé à 25km. Ce qui fait dire à une habitante du Bois de Cise que le projet serait plus acceptable s'il était implanté beaucoup plus loin ("je les veux bien à 25km"), comme en Allemagne où une ferme éolienne vient d'être implantée à 80km.

La Compagnie du Vent répond que le coût du projet – pour le promoteur et donc au final pour le consommateur – serait alors beaucoup plus élevé.

Le scénario Large est "moins cher, certes, mais dévastateur" pour Jean-Marie Byhet, qui rappelle que la zone convoitée pour le projet est le lieu où "tous nos petits poissons vont pour se nourrir". "Vous massacrez les fonds marins" lance un participant.

Une participante suggère plutôt de favoriser l'isolation des logements, une autre de mettre des petites éoliennes sur les toits des immeubles plutôt qu'un tel projet, trop gros, trop cher... ce qui fait bondir un habitant de Mers-les-Bains qui ne reconnaît qu'un seul impact : celui sur la pêche.

Deux agents immobiliers s'alarment d'une baisse des prix de l'immobilier de 20 à 30% qui serait déjà apparente à l'annonce d'un projet de parc éolien. Ils demandent comment La Compagnie du Vent compte compenser cette perte de patrimoine pour ces jeunes qui ont emprunté pour acheter et qui devront aller ailleurs pour chercher du travail.

Sur la question des impacts sur les fonds marins, La Compagnie du Vent répond que la méthode de moindre impact consiste à planter les éoliennes dans le fond marin. Elle admet qu'il y a un impact important au moment des travaux au pied des éoliennes mais précise qu'il y a ensuite une recolonisation du benthos à cet endroit.

Sur la question des impacts sur la pêche, elle précise que tous les câbles seront ensouillés à une profondeur qui dépendra de la nature du fond marin ; comme c'est le cas pour le dernier parc implanté au Danemark (Horns Rev 2), la profondeur de l'ensouillage peut éventuellement permettre aux pêcheurs de pratiquer les arts traînants.

Sur la question des impacts visuels de nuit, La Compagnie du Vent souhaite que la DGAC applique la réglementation européenne « intelligemment », afin d'alléger l'impact visuel nocturne (comme sur le dernier parc danois, où le balisage au milieu du parc a été allégé).

Sur la question des impacts sur l'immobilier, elle avance une étude réalisée aux Etats-Unis à proximité de parcs éoliens terrestres qui n'a observé aucune incidence statistique sur 7500 actes de vente.

La sécurité

Plusieurs participants rappellent que la préfecture maritime avait déjà suspendu l'instruction du projet en 2006 et ils ne comprennent pas que la cause (les mines) étant toujours présente, le projet soit aujourd'hui remis à l'ordre du jour.

Pour eux, le risque d'accident serait accru de manière inacceptable pour un pétrolier ou un chalutier navigant sur la zone.

La Compagnie du Vent répond qu'elle travaille à minimiser les risques au maximum et qu'elle prend en compte, dans l'élaboration de son projet, les normes de sécurité internationales les plus précautionneuses

Elle appelle également à hiérarchiser les niveaux de risque : il ne faut "pas comparer une pale qui tombe avec une marée noire ou un accident de centrale nucléaire".

Le coût, jugé élevé, pour les consommateurs et le regret qu'il s'agisse d'un investissement privé

"Pourquoi un investissement privé ? On peut se demander pourquoi le public ne le fait pas !" s'exclame un participant. Un autre s'étonne que l'on parle d'utilité publique alors que c'est un groupe privé qui porte le projet. Et de conclure "tout ça n'est qu'une question d'argent". Plusieurs participants craignent que l'électricité devienne de plus en plus chère.

La Compagnie du Vent répond qu'elle prend des risques pour soutenir son projet, en engageant des études chères, alors qu'elle n'est pas certaine d'être retenue sur appel d'offres. Elle explique qu'elle verserait une redevance d'environ 3M/an à l'État au titre de l'occupation du domaine public maritime.

Elle précise que c'est le consommateur – et non le contribuable - qui finance le démarrage de la filière au travers de la CSPE. La contribution au service public de l'électricité représente environ 5% du montant de nos factures EDF. 4% de cette contribution finance le développement de la filière éolienne (96% de la CSPE allant au financement de la continuité territoriale, de la précarité énergétique et à la cogénération), soit un surcoût de 5,37€ par an sur la facture d'électricité d'un foyer consommant 2500 kw par an– source Ademe). Elle ajoute que le coût de l'éolien ne créera pas de surprise pendant 20, 30 ou 50 ans puisque le combustible est inépuisable et gratuit. Le tarif d'achat de l'éolien marin (0,13€ le kWh) se justifie, selon elle, pour créer la filière industrielle.

Pour une partie du public, si le projet doit se faire, autant qu'il soit le moins impactant possible

Certains participants ont le sentiment que les "dés sont jetés", que "le projet est vendu en haut lieu" et que "les pions sont déjà en place". "Qui pense qu'on n'aura pas les

éoliennes chez nous ?" demande Jean-Marie Byhet. "Si le projet doit se faire, il faut qu'il soit le moins impactant possible" répond une habitante du bois de Cise qui suggère que les opposants au projet s'unissent dans une action commune pour "se défendre".

Plusieurs participants dénoncent la précipitation dans laquelle brusquement tout le monde s'engouffre pour promouvoir ce projet ("où est l'urgence ?"), alors que "la France est la plus propre de l'Europe" et que "le Grenelle c'est pour 2020, on a le temps".

La Compagnie du Vent répond que l'horizon 2020 est proche pour un promoteur, car il faut une dizaine d'années pour développer un projet éolien en mer.

La France exporte-t-elle ou importe-t-elle de l'électricité ?

Pour la deuxième fois (après la réunion d'ouverture le 4 mai), le président de SOS Horizons s'oppose à La Compagnie du Vent, en affirmant que EDF "exporte encore 10% de son électricité" alors que le porteur du projet assure que la France importe de plus en plus chaque année (8 jours d'électricité en 2008 et 57 jours en 2009).

¹ : Sur ce point, le président de la CPDP rappelle que RTE a confirmé lors de la table ronde sur ce thème à Abbeville, que l'énergie éolienne est une énergie dont on sait équilibrer la production : elle ne nécessite pas de complément thermique.